

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Excusé : Fabrice MAUDUIT

1 – ADHESION A PANNEAU POCKET

Jean-Michel QUEMERE propose aux membres du Conseil de s'abonner à l'application PANNEAU POCKET Application permettant de transmettre en temps et en heure des informations générales relatives au village. Le coût est de 180 € et gratuit pour les habitants.

Les membres du conseil valident cette proposition.

2 – ACHAT DE TERRAIN

Jean-Michel QUEMERE propose aux membres du Conseil d'acquérir un terrain appartenant à la SCI MAYAC de 14 m² et se situant à proximité de la mairie Terrain laissé pour 1 € symbolique.

Les membres du conseil valident cette proposition.

3 – TRAVAUX DOGNON

De nouveaux devis ont été demandés à des artisans locaux pour la démolition des maisons PEDEMONTE et BARRUCHI. Les travaux débutant mi-avril, les membres du conseil donnent pouvoirs au Maire pour négocier et conclure avec les artisans.

4 – REDEVANCES POUR ORANGE ET LE SDE24

Les redevances de l'an dernier et de cette année ont été redemandées.

5 – TRANCHEE AUX FONDS DE BOURNAT

M.ROCHETTE a le projet d'installer des Tiny House sur son terrain. Dans le cadre du PLUI le projet serait valide. Des travaux importants sont à prévoir pour l'arrivée d'eau. Le devis s'élève à 7 222 € avec le compteur pour la mairie et le reste à charge pour M. ROCHETTE.

Le compteur serait installé à condition que M. ROCHETTE prenne à sa charge les 300 m de tranchée.

M.ROCHETTE demande la possibilité de laisser sous le préau sa remorque. Monsieur Le Maire propose une location de 100 €/mois pour l'utilisation du branchement électrique.

Proposition validée par le Conseil Municipal.

6 – PERSONNEL COMMUNAL

La convention avec le Centre de Gestion de la médecine du Travail doit être renouvelée (convention gratuite). Le conseil valide l'adhésion.

Suite aux soucis de santé de Guillaume et pour palier à son absence, Monsieur le Maire demande de créer un CDD d 2 mois renouvelable, pour M.AUTHIER, valable sur Mayac et Vincent sur l'Isle. Le Conseil valide l'embauche.

7 – LOYER DU FER A CHEVAL

L'activité du FER à CHEVAL pouvant être mise en difficultés suite à l'augmentation du prix du gaz, Monsieur le Maire propose de diminuer le loyer de 100 € jusqu'à l'installation d'une chaudière à pellets.

Le Conseil Municipal valide.

M. Le Maire propose une étude pour l'installation de chaudières à pellets pour le restaurant (huisserie ancienne avec déperdition de chaleur) , la mairie et le logement du Presbytère. En attente de devis et du montant des aides.

M Le Maire propose un emprunt jusqu'à 150 000€ sur 10ans pour effectuer tous les travaux prévus :

- Achat et démolition de deux bâtiments au Dognon
- Traversée du Dognon en partenariat avec la Communauté de Communes
- Extension de l'éclairage public au Réjoux
- Changement des trois chaudières des bâtiments communaux
- Changement des huisseries au Fer à Cheval
- Voirie

DIVERS

M. Le Maire procède aux comptes rendus des commissions.

La taxe d'aménagement (4 400 €/an) sera reversée par la Communauté de Commune.

Organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

22 mai 2022, renouvellement du repas offert au Dognon pour les « Séniors » (à partir de 65 ans).

UKRAINE : Point sur les aides possibles. En soutien à l'Ukraine, M. Le Maire a souhaité installer le drapeau ukrainien à la mairie.

La formation des élus est obligatoire durant 1 journée. Claire transmettra les informations aux conseillers.

Secrétaire de séance : Véronique AUDEBER'